

La COM' De MORRE

Bulletin communal d'information

N° 36 de Juillet 2020



Le mot du Maire



Le dimanche 15 Mars 2020, premier tour des élections municipales en France.

Dans une atmosphère imprégnée d'une pesante angoisse suite à la pandémie de la COVID-19, une faible participation des électeurs a été enregistrée (42% seulement).

Pourtant nous avons mis en place le protocole sanitaire décidé par l'exécutif : cheminement, gel désinfectant, isolements inversés, port du masque recommandé, stylo personnel. Peut-être que le fait d'avoir une seule liste " ensemble pour Morre " n'a pas encouragé les électeurs.

Le dépouillement a donné les résultats suivants : 87% des votants ont été favorables à la liste présentée.

Le drame s'est joué 48 h après, quand le Président de la République Française a annoncé le confinement total de toute la population.

Arrêt brutal des écoles, de l'économie,

des transports, de la vie quotidienne et angoisse qui s'empare de toute une population impuissante devant cette épidémie tragique.

A Morre peu de cas graves ont été constatés par la contamination de la COVID-19, la population a été très respectueuse du protocole sanitaire et du confinement obligatoire.

Le déconfinement du 11 Mai a apporté une bouffée d'oxygène avec certaines réserves pour bon nombre de personnes âgées.

L'école a été ouverte pour 3 classes seulement : grande section de maternelle, CP, CM2 non obligatoire. Il y a eu un protocole sanitaire et distancier à mettre en place. Un casse-tête pour les enseignants, la municipalité et le personnel communal. Tout s'est bien passé heureusement. Merci à tous ces intervenants.

Vous avez reçu pour votre sécurité sanitaire des masques distribués par nos

conseillers municipaux anciens et nouveaux tous heureux de rendre service.

Le déconfinement a permis d'élire le 26 Mai 2020 à 19h30 salle Jean Charles Clerc le maire et les adjoints.

Ont été élus à l'unanimité :

- Maire Jean-Michel CAYUELA
- 1er Adjoint Gilles BOUDAY
- 2ème Adjointe Martine CARTIER
- 3ème Adjoint Fabrice MERCIER
- 4ème Adjointe Agnès LEPLAT
- Conseiller avec délégation Hervé PONT

Le premier conseil municipal s'est tenu le 18 Juin. Chaque conseiller a pu choisir son appartenance à une ou plusieurs commissions proposées par la municipalité.

Chacun a pris conscience de l'engagement nécessaire pour apporter à la nouvelle équipe municipale toute son énergie afin de mener à bien les orientations budgétaires proposées.

Le Maire, Jean-Michel CAYUELA

Informations communales

ELECTIONS

Les conseillers élus, entrés en fonction le 26 mai dernier, ont posé pour une photo, on voit ici de gauche à droite :

Brigitte ROY, Gilles BOUDAY, Hervé PONT, Agnès LEPLAT, Philippe LUSSAGNET, Emmanuelle BARDEY, Jean-Michel CAYUELA, Michel JANNIN, Hervé DROZ-VINCENT, Martine CARTIER, Fabrice MERCIER, Catherine GRAND, Carole FOUQUET, Nicolas PERRARD, Clotilde BOILLON





COMMISSIONS

- **Syndicat du plateau** : titulaires : Jean-Michel Cayuéla et Carole Fouquet - Suppléants : Nicolas Perrard et Catherine Grand
- **SIVU** : titulaires : Gilles Bouday et Emmanuelle Bardey - suppléants : Hervé Droz-Vincent et Clotilde Boillon
- **Intercommunalité** : titulaire : Jean-Michel Cayuéla - suppléant : Martine Cartier
- **Cimetière** : Jean-Michel Cayuéla, Clotilde Boillon, Hervé Pont
- **Salle socio-culturelle** : Jean-Michel Cayuéla
- **Sécurité, prévention routière, vidéoprotection** : Hervé Pont, Philippe Lussagnet
- **Eclairage public, assainissement, voirie, eau potable** : Hervé Pont, Michel Jannin, Nicolas Perrard
- **Bois, agriculture** : Jean-Michel Cayuéla, Clotilde Boillon, Michel Jannin
- **Bâtiments, baux locatifs** : Gilles Bouday, Brigitte Roy, Carole Fouquet, Clotilde Boillon, Hervé Pont, Nicolas Perrard
- **Communication** : Agnès Leplat, Emmanuelle Bardey, Philippe Lussagnet, Nicolas Perrard
- **Jeunesse** : Agnès Leplat, Clotilde Boillon, Emmanuelle Bardey, Philippe Lussagnet, Hervé Droz-Vincent
- **Ecole** : Martine Cartier, Carole Fouquet, Hervé Droz-Vincent
- **CCAS** : (commission ouverte) Jean-Michel Cayuéla, Martine Cartier, Brigitte Roy, Catherine Grand, Françoise Couturier, Nicole Guèbe, Marie-Christine Martinet
- **Budget Impôts** : Fabrice Mercier, Martine Cartier, Agnès Leplat, Gilles Bouday, Catherine Grand, Michel Jannin, Hervé Droz-Vincent
- **Appels d'offres** : Jean-Michel Cayuéla, Fabrice Mercier, Gilles Bouday, Hervé Pont, Nicolas Perrard
- **Aménagement du territoire, SCOT** : Fabrice Mercier, Carole Fouquet, Hervé Pont, Brigitte Roy, Michel Jannin

COVID 19 À MORRE

Distribution des masques

Morre a vécu et vit encore au rythme de la COVID depuis le 17 mars. Cependant, l'activité de la Municipalité n'a pas été suspendue : la Mairie a fait tout son possible pour répondre aux attentes des habitants.

Comme toutes les communes de l'agglomération, Morre a reçu une dotation de masques.

Les conseillers de l'ancienne équipe municipale ont repris chacun sa tournée habituelle de distribution de la «Com'de Morre» pour offrir deux masques « chirurgicaux » par personne, mais cette fois, ils ont eu le plaisir de faire connaissance de certains habitants dont ils ne connaissaient que les boîtes à lettres, pour une remise « en mains propres » ... C'est le cas de le dire ! Dès son installation, la nouvelle équipe a pris le relais pour fournir des masques « tissu ».

Ecole

L'école a été bouleversée par la crise sanitaire. Le groupe scolaire a été totalement fermé du vendredi 13 mars au mardi 13 mai. Les classes ont partiellement repris le 14 mai avec 3 niveaux (grande section, CP, CM2), puis le 25 mai pour les CE1, CE2 et CM1. D'importantes mesures ont été prises pour assurer la sécurité sanitaire des enfants, des parents, des enseignants et des personnels : limitation des effectifs par classe, rotation des groupes d'élèves inscrits, liste d'enfants prioritaires selon les professions des parents, sens de circulation dans l'école et dans la cour, règles d'hygiène et port du masque...

D'autre part, des contacts ont été pris avec chacun des morriers plus âgés, isolés ou dépendants, afin de pourvoir à leurs éventuels besoins d'approvisionnements ou autres.

L'organisation des emplois saisonniers de jeunes a malheureusement été compromise par l'épidémie, il n'y en aura donc pas cet été.

Heureusement, la situation sanitaire s'est améliorée. Notre département est passé du rouge au vert, et la vie a repris son cours à petits pas : réouverture des commerces le 11 mai, de l'école à partir du 14 mai, du marché le samedi 23 mai, des centres de loisirs à partir du mercredi 10 juin...



Toutes ces mesures ont été mises en œuvre rapidement, dans un climat d'urgence et avec certaines craintes. Cependant, cette reprise a été appréciée de tous et en premier lieu des enfants qui ont enfin pu retrouver leurs amis et leurs enseignantes. L'année scolaire s'est terminée presque normalement, avec des effectifs quasiment au complet et des règles sanitaires assouplies grâce au recul de la maladie sur le territoire.



CENTRES DE LOISIRS ET SÉJOURS ÉTÉ 2020



La Commune de Morre et Profession Sport et Loisirs proposent pour cet été une programmation riche en activités, sorties, camps et mini-camps. L'objectif de cette réouverture est de créer une rupture avec la période de confinement et de désocialisation grâce aux activités physiques et sportives de plein air ; créer une vie de groupe avec des notions d'échange, de solidarité, et de partage d'opinion ; renouer avec l'ap-

prentissage de manière ludique avec une pédagogie de détour. Thème : faune et flore locales.

- Accueil de loisirs pour les enfants et les ados de 3 à 17 ans à la salle socioculturelle du 06 au 27 juillet et du 24 au 28 août. Activités : Fort Boyard, sports du monde, Koh Lanta, sorties au lac d'Osselle, accrobranche à Marnay et ferme aux lamas à Mamirolle.

- Séjour vacances pour les ados de 10 à 17 ans du 06 au 11 juillet sur la base de loisirs de Bellecin dans le Jura : ski nautique, catamaran, aviron, planche à voile, golf et course d'orientation...

- Mini-camp pour les enfants de 8 à 10 ans du 20 au 24 juillet au camping de Marnay : paddle, canoé, tyrolienne aquatique, vtt, accrobranche, escalade et course d'orientation.

- Et pour la première fois, mini-mini-

camp pour les plus petits de 5 à 7 ans pour une nuit à Marnay du 16 au 17 juillet : accrobranche et grands jeux.

Durant toutes ces activités les règles de protection contre la COVID définies par l'Etat seront strictement respectées. Le respect des autres, le respect de la nature, l'entraide, la réussite, le dépassement de soi, le goût de l'effort, la créativité et d'autres valeurs seront mises en avant. Pour plus de renseignements et inscriptions vous pouvez contacter le directeur du centre au **06 70 87 22 76** ou par mail **loic.chevassu@profession-sport-loisirs.fr**

Un grand merci à Loïc et à toute son équipe pour toutes ces activités !

URBANISME

Toute construction nouvelle (abri non démontable...) ou agrandissement (véranda, terrasse...), modification de l'aspect extérieur (clôture, ravalement, fenêtre de toit, panneaux solaires...), aménagement de combles, piscine (sauf hors sol) ... doit donner lieu à une décision d'urbanisme (permis de construire ou autorisation de travaux). Ces docu-

ments permettent à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Pour le début de l'année 2020, et malgré la période de confinement, la mairie de Morre a reçu et traité : 3 permis de construire, 16 déclarations de travaux et 12 certificats d'urbanisme. Ces derniers documents étant en majorité demandés

par des notaires lors des actes de ventes.

Si vous avez des questions, vous pouvez vous rapprocher de la mairie qui vous communiquera les renseignements nécessaires à l'élaboration de votre dossier.



RENTRÉE DES CLASSES 2020

Tout est déjà prêt pour la rentrée des classes 2020.

104 élèves sont inscrits à ce jour dont 28 en maternelle.

La rentrée risque d'être instable : la classe maintenue exceptionnellement cette année devrait être supprimée et des suites de la crise sanitaire sont possibles.

Cependant, l'équipe pédagogique, dynamique et mobilisée, effectuera la pré-rentrée le 31 août et accueillera les enfants le 1er septembre. Cette équipe sera en partie renouvelée : Mme Goujon prendra en charge la direction de l'école. Mmes Humbert, Cloirec, Poirson resteront en poste. Mme Gavazzi ne connaît pas encore son affectation à la rentrée. Un moment convivial a été organisé le jeudi 2 juillet pour remercier Mmes Bey, Girod et Martin-Gondre qui seront affectées dans d'autres écoles à la rentrée prochaine, ainsi que Marie-Christine Martinet qui s'est tant investie pour l'école en qualité d'adjointe au Maire.



Pour la rentrée, l'association des parents d'élèves « Les Marmots de la Côte » propose, comme l'année dernière, d'accueillir enfants et parents autour d'un petit déjeuner devant l'École, le 1er septembre à partir de 8h15.

Ce moment convivial permettra de présenter l'association aux nouveaux parents et d'animer ce jour toujours un peu stressant pour petits et grands !!

INFORMATIONS TRAVAUX

La côte de Morre sera fermée du 20 au 24 juillet pour la réalisation de travaux d'égouttage et de maintenance.

ETAT CIVIL

Six enfants ont vu le jour de janvier à mai.

Yannick IELSCH et Jessica GUYOT se sont mariés le 27 juin.

Agenda

1er septembre : rentrée des classes

20 septembre : Vide grenier au centre du village

25 septembre : animation relais petite enfance

10 octobre : concert de Too M'Soul (musique Soul) salle socio culturelle.

15 novembre : marché « de Noël » artisanal

27 novembre : animation relais petite enfance

13 décembre : fête de Noël à la salle socioculturelle

L'organisation de ces manifestations est soumise à l'évolution de la situation sanitaire

CONTACTEZ-NOUS ET SUIVEZ-NOUS

Pour nous contacter :

16 rue Saint Fort
25660 Morre
03 81 81 25 27
mairiedemorre@wanadoo.FR

Retrouvez-nous également sur notre site internet



www.morre-village.fr



@MorreDoubs

Vie associative

Relais petite enfance :



Les animations du relais petite enfance proposées par Familles Rurales seront organisées les 25 septembre et 27 novembre prochains, sous réserve de conditions sanitaires favorables.

Ecole de Musique du Plateau :



Les inscriptions sont en cours jusqu'au 31 août. Vous pouvez découvrir ou vous perfectionner à la pratique de nombreux instruments : trompette, tuba, batterie, piano, guitare, violon, flûte traversière et bien d'autres. Vous pouvez aussi devenir membres de chorales et d'orchestres. Des activités d'éveil et de découverte sont proposées aux plus petits. Et pour aller encore plus loin, des séances de techniques du son et de musique assistée par ordinateur sont ouvertes. Inscriptions et prise de rendez-vous en ligne via la page d'accueil du site web www.emplateau.fr, et pour toute question emplateau@gmail.com

L'Assemblage : le retour !

Le 28 février 2020, Jean-Luc Salin a repris l'établissement qui met de la vie dans notre commune, à la tête de la nouvelle association « L'Assemblage, la suite » qui a succédé à « Le Trou au loup, la suite ». Pas de chance : après le succès des 2 premiers concerts, la Covid a tout interrompu ! Jean-Luc a proposé, pendant le confinement, des repas à emporter, ce qui a permis de maintenir le navire à flot. Quand l'activité a enfin pu reprendre, ce fut avec 30 places au lieu de 65 pour maintenir une distanciation suffisante, d'où une réservation obligatoire.

L'Assemblage reprend à présent son rythme, avec des soirées concerts les vendredis et samedis, et une cave vivante pour déguster (bar à vin) et acheter diverses bouteilles. Le fonctionnement étant basé sur le bénévolat, l'association recherche des bonnes volontés pour la réalisation de ses événements et le développement de ses activités.



Sport au féminin

La crise sanitaire et la période du confinement ont stoppé toutes les activités sportives et culturelles du village, mais nous avons pu compter sur la section « sport au féminin » du CASC et sa coach Amel pour proposer des activités quotidiennes en visio et permettre ainsi de se maintenir en forme tout en développant du lien social.

Un grand bravo pour cette belle initiative grandement appréciée par toutes !!

L'année s'est terminée par une marche « déconfinée » le dimanche 28 juin, avec un parcours sur le secteur de Morre, Fontain et Beure.

Rendez-vous à la rentrée pour la reprise des nombreuses activités proposées par la section : pilates, gym douce, CAF, marche sportive...

Pour plus d'informations : www.sportsaufeminin.org



Toutes les informations sur la vie associative du village sont présentées sur le site internet Morre Village.

Vie Pratique

Lutte contre le bruit

Quelques règles extraites de l'arrêté préfectoral du 19/04/05 « Afin de protéger la santé et la tranquillité publiques, tout bruit nuisant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit ».

Lorsque le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité publique, la durée, la répétition ou l'intensité seront prises en compte pour l'appréciation de la nuisance due aux bruits de voisinage liés aux comportements. Sont généralement considérés comme bruits de voisinage liés aux comportements, les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir notamment : des cris d'animaux domestiques, des appareils domestiques de diffusion du son et de la musique, des outils de bricolage, de jardinage, des pétards et pièces d'artifice, ...

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Lundi à vendredi : de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30

Samedi : de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H30

Dimanche et jour férié : de 10H00 à 12H00

Sur les voies publiques, les voies privées accessibles au public et les lieux publics, y compris les parkings, sont interdits les bruits nuisant par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif quelle que soit leur provenance, notamment ceux produits par : la réparation ou le réglage de moteurs, quelle qu'en soit la puissance, à l'exception des réparations permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation, les appareils, machines, dispositifs de ventilation, de réfrigération ou de production d'énergie, l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice,...

Font l'objet d'une dérogation permanente : le jour de l'an, la fête de la musique, la fête nationale du 14 juillet, la fête communale annuelle.

Chantiers

Les travaux bruyants, chantiers de travaux publics ou privés, réalisés sur et sous la voie publique, dans les propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sont interdits :

Tous les jours de la semaine de 20H00 à 7H00 et de 12H30 à 13H30

Toute la journée des dimanches et jours fériés

à l'exception des interventions d'utilité publique en urgence (tels que dépannages), qui dans ce cas devront être signalées à l'autorité municipale.

Brûlage

Nous vous rappelons que le brûlage en plein air des déchets et détritiques de toute nature est rigoureusement interdit (règlement sanitaire départemental).

- Le brûlage en plein air des déchets et détritiques de toute nature est rigoureusement interdit dans les agglomérations.

- Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit. La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateurs individuels ou d'immeuble est interdite.

Animaux

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier des chiens, ou ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit, sans pour cela porter atteinte à la santé de l'animal. L'usage de dispositifs tels que les colliers anti-aboiements, dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, pourra être prescrit par le Maire.

Il est rappelé aux propriétaires de chiens qu'il est interdit de laisser divaguer leurs animaux sur les places et sur les voies publiques.

Les chiens de 1ère et 2ème catégorie doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie. Ces chiens doivent être promenés muselés et tenus en laisse par une personne majeure.